



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 31/05/11

Reçu en Préfecture le : 07/06/11
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 mai 2011
D-2011/296

Aujourd'hui 30 mai 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(sauf de 17h20 à 18h00 M.Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *M. Michel DUCHENE (présent jusqu'à 17h30), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 17h50), Mme Sylvie CAZES (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 17h55), Mr Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 17h30)*

Excusés :

Monsieur Anne-Marie CAZALET, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

convention entre la Ville de Bordeaux et l'A'URBA - programme partenarial pour l'année 2011 - validation - autorisation

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a comme chaque année attribué une subvention de 100 000 € à l'agence d'urbanisme (A'Urba). Un programme de travail correspondant à ce montant a été défini pour l'année 2011.

Ce programme porte en particulier sur :

- La poursuite du travail d'assistance technique à la représentation du projet urbain
- L'animation d'un atelier permanent du plan-guide de la Plaine Rive Droite
- Les analyses et expressions cartographiques de la croissance démographique bordelaise et mise en perspective à l'échelle métropolitaine
- L'assistance en matière de qualité urbaine, de suivi et de conseil sur les autorisations d'urbanisme.

1 – Poursuite du travail d'assistance technique à la représentation du projet urbain

La Ville de Bordeaux et l'A' Urba poursuivront le travail sur les différents modes de représentations du projet urbain bordelais. Il comprend notamment l'actualisation de la carte des projets urbains et des focus sur les secteurs de projets.

Il comprend également la poursuite et l'exploitation de prises de vues aériennes complémentaires (60 prises de vues).

Finalité :

Expression et valorisation du projet urbain de la Ville de Bordeaux.

Méthodes :

En liaison directe avec les services de la Direction Générale de l'Aménagement, l'a-urba met à disposition ses compétences en traitement cartographique et d'images, notamment dans le cadre du travail d'édition d'ouvrages de communication publique du projet urbain bordelais.

Documents à établir :

- Cartographies.
- Traitements d'images photographiques.
- Fourniture de données à la demande.

2 - Animation d'un atelier permanent du plan-guide de la Plaine Rive Droite

L'aménagement de la rive droite revêt un caractère particulièrement stratégique au regard des ambitions de la ville et de l'agglomération bordelaise, et de la nécessité d'adosser aux nombreux projets identifiés des orientations en matière de Transports en Commun.

Le Plan Local d'Urbanisme va transcrire un certain nombre d'intentions mais il est essentiel d'assurer un travail de coordination, déjà largement engagé, avec les communes de la Plaine rive droite (Lormont, Cenon, Floirac, Bassens).

L'agence d'urbanisme, qui est déjà très impliquée sur ce territoire et qui est à la fois maître d'œuvre du PLU et du PDU (plan de déplacement urbain), mènera un travail de coordination des différentes études et réflexions, tout en mettant à jour le plan-guide de la rive droite. Elle sera également en charge d'animer des échanges et des débats entre collectivités et les urbanistes qui travaillent sur la plaine rive droite. Ces débats que l'agence devra restituer, viendront alimenter les comités de pilotage organisés avec les Maires de la rive droite.

Finalité :

- Disposer d'un plan-guide régulièrement mis à jour et qui permet une vision stratégique à l'échelle de la plaine rive droite
- Etablir un dialogue suivi et un débat entre les urbanistes chargés des différents projets

Documents à établir :

- Plan guide actualisé
- Restitution des ateliers et présentation en comité de pilotage

3 – Analyses et expressions cartographiques de la croissance démographique bordelaise et mise en perspective à l'échelle métropolitaine

Objet :

La transformation de Bordeaux se traduit depuis 1995 par une attractivité qui a permis de renverser la tendance et qui s'est traduite par l'accueil de 30 000 nouveaux habitants. Bordeaux compte désormais près de 245 000 habitants et ambitionne l'accueil de 100 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 grâce à l'engagement des grandes opérations d'aménagement.

2011 fournit l'occasion d'établir un diagnostic territorial précis en actualisant les diagnostics antérieurs utilisant les données les plus récentes, en particulier celles issues des données FILOCOM, le Recensement Général de la Population 2009 et les résultats de l'enquête ménages. Les analyses ainsi produites pourront être déclinées de façon thématique. Elles seront déclinées sous la forme d'un atlas cartographique qui pourra être sectorisé par quartier.

Finalité :

- pouvoir constituer un diagnostic actualisé dont le contenu, volontairement non technique, pourra venir alimenter les échanges réguliers avec les bordelais (conseils de quartiers, ateliers de concertation ...).

Méthode :

- Identification des sources et regroupement des données interprétées ou à exploiter.
- Déclinaisons thématiques.
- Recherches d'expressions cartographiques et d'illustrations « communicantes ».
- Réalisation des atlas sectorisés par quartier.

Documents à établir :

- Rapport d'étude et cartographies

4 – Assistance en matière de qualité urbaine, de suivi et de conseil sur les autorisations d'urbanisme.

Objet :

Assistance conseil à la demande pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et la gestion des opérations d'aménagement de la Ville de Bordeaux. Mobilisation des compétences de l'agence en matière de développement durable pour accompagner les services instructeurs de la Ville dans la mise en œuvre de la charte de développement durable

Finalité :

Appui à la qualité urbaine des projets et à la cohérence des politiques d'aménagement à l'échelle des quartiers.

Mise en place d'un module spécifique de formation en direction des instructeurs sur les problématiques d'architecture durable

Méthodes :

- Suivant sollicitations face à l'actualité des projets publics et privés, participation aux réunions techniques et/ou transmission d'avis sur dossiers.

Documents à établir :

- Notes d'avis et de réactions à la demande des services.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- signer la convention établie avec l'A'Urba correspondant au programme partenarial pour l'année 2011,
- signer toutes les pièces relatives au paiement de cette subvention,
- à imputer sur le CEX URBA – compte 6574 – enveloppe 014533.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

CONVENTION PARTICULIERE A-URBA / COMMUNE DE BORDEAUX

ANNEE 2011

entre

La commune de Bordeaux représentée par son maire dûment autorisé par délibération du conseil municipal du 2011 et reçue en préfecture le

d'une part,

et

L'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (a-urba), représentée par son président dûment autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 10 juillet 2008

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Il est rappelé que la commune de Bordeaux est membre de l'A-URBA avec laquelle elle a signé une convention-cadre passée en conseil municipal en date du 25 septembre 2000 et reçue en Préfecture le 5 octobre 2000.

Qu'elle peut ainsi en subventionner chaque année le programme d'activités selon l'intérêt pour la commune de ce programme en vue de la définition de ses politiques en matière notamment d'urbanisme, de développement économique, d'habitat, de protection et de mise en valeur des espaces naturels ou bâtis et dans l'élaboration de son projet urbain.

Que les aspects suivants du programme partenarial intéressent plus particulièrement la commune de Bordeaux :

- poursuite du travail d'assistante technique à la représentation du projet urbain (création de supports cartographiques, photographiques, ...)
- animation d'un atelier permanent du plan-guide de la Plaine Rive Droite
- diagnostic actualisé de la croissance démographique bordelaise et atlas sectorisés
- suivi et assistance en matière de qualité urbaine

Le Conseil municipal en a délibéré le 2011 et a considéré comme justifiée cette demande de subvention et a autorisé le maire à signer ladite convention.

Article 1.

Conformément aux articles 3 et 8 de la convention cadre signée entre l'a-urba et la commune de Bordeaux, par la présente convention 2011 il est convenu ce qui suit :

- le montant de la subvention pour l'année 2011 allouée par la commune de Bordeaux à l'a-urba en fonction de l'intérêt que trouvera la commune de Bordeaux au programme commun d'activité de l'a-urba, en particulier au titre des missions de programmation urbaine, recomposition paysagère, insertion des équipements.
- les modalités de versement de cette subvention.

Article 2.

Pour l'année 2011, la subvention de la commune de Bordeaux allouée à l'a-urba par délibération du conseil municipal du 2011 est fixée à un montant de 100.000 euros.

Article 3.

Cette subvention sera versée en trois tranches au compte de l'a-urba :

Crédit Coopératif

Code banque : 42559

Code guichet : 00041

Compte numéro : 41020000371

Clé RIB : 38

- 50 % à la signature de la présente convention
- 25 % au 15 septembre 2011
- 25 % au 15 décembre 2011

Fait en triple exemplaires, à Bordeaux, le

<p>Le Président de l'a-urba Vincent Feltesse</p>	<p>Le Maire de Bordeaux Alain JUPPÉ</p>
<p>Le maire certifie que la convention est exécutoire après réception en préfecture le</p>	